

Merci Philippe pour cette présentation de notre activité et de nos réalisations de l'année écoulée. Nous avons consacré beaucoup d'énergie pour finaliser les projets que nous avons annoncés. En 2019, nous poursuivons cette même dynamique et notre enthousiasme reste intact.

Le travail de notre équipe est à la hauteur de ses ambitions, et

C'est la raison pour laquelle je voudrais commencer mon propos en remerciant très sincèrement tous mes équipiers, que ce soit les conseillers ou les adjoints sur lesquels reposent toute ma confiance et ma reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de l'année, mais aussi depuis le début de notre mandat. Je sais que je peux compter sur eux.

Notre mandat a été bâti sur la volonté d'être une « collectivité exemplaire » en matière d'environnement et de développement durable.

Nous avons engagé des budgets conséquents dans une politique jugée primordiale : **améliorer la qualité de l'air**. Cette position ferme porte ses fruits et les dernières analyses l'attestent. Cependant, nous ne baissons pas les bras car il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui, nous attendons de l'État un soutien financier à la hauteur de l'enjeu de santé publique. Je rappelle que cette problématique relève de sa compétence. C'est dans ce domaine que j'ai profité d'une invitation à l'Élysée pendant le congrès des Maires de France pour sensibiliser le Président de la République à notre cause.

Seule une mobilisation de tous les instants et à tous les niveaux nous permettra d'améliorer durablement la qualité de l'air.

Passy est l'une des rares communes à avoir émis son propre avis sur le **Plan de protection de l'atmosphère** n°2. Notre groupe de réflexion avait déjà participé activement à son élaboration.

Mais la version finale présente des lacunes, pointées du doigt par quatre présidents des cinq communautés de communes de la vallée de l'Arve. Et par Passy.

Ainsi, notre conseil municipal a tenu à rappeler que notre secteur est principalement impacté par des concentrations de particules fines. Il doit donc être considéré comme **un territoire prioritaire d'intervention** où l'État doit concentrer des moyens adaptés.

Comme différentes analyses l'ont démontré, les émissions de particules fine « PM10 et 2.5 » sont majoritairement liées au brûlage de la biomasse. Passy est convaincue que la modernisation du parc d'appareils de chauffage au bois **est une priorité**. Depuis 2015, la commune abonde le « Fonds air bois ». Elle octroie aux particuliers une aide complémentaire de 500 €.

Elle entend poursuivre son effort entre 2019-2023, avec un budget prévisionnel de 100 000 € équivalent au remplacement de 200 nouveaux appareils.

Elle milite également pour l'interdiction de tous les appareils non labellisés dans les trois ans. Et vers le transfert des crédits du « Fonds air gaz » non consommés vers le « Fonds air bois ».

Notre action ne concerne pas uniquement les particuliers. Nous sommes conscients que l'amélioration de la qualité de l'air dépend également des efforts des entreprises et industries. Notre vigilance porte particulièrement sur SGL Carbon. Nous serons attentifs au respect des objectifs d'abaissement des émissions de polluants, fixés dans le cadre d'une convention signée entre cette société et la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc .Pour mémoire, la Région, le Département et les Communautés de communes de la Vallée de l'Arve vont investir 3,75 millions € sur la durée du PPA dans le « Fonds air entreprises » et le « Fonds air industrie ».

Côté transports, nous allons finaliser la création d'une aire de covoiturage d'une soixantaine de places, grâce à l'implication financière de l'ATMB et probablement de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle sera située au niveau de l'échangeur de l'A40.

À plus d'un titre, 2019 sera l'année de l'aboutissement de **plusieurs projets-phares** de notre mandat.

- **La Ravoire**, propriété de la commune de Passy depuis 2001, a été cédé pour un montant de 2 250 000€,

à un promoteur, soigneusement sélectionné suite à un appel à projets.

Un programme immobilier de petits collectifs de 130 logements, dont 30% à vocation sociale, devrait être prochainement réalisé. Il respecte un **haut niveau de performance énergétique** afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

Le projet laisse une large place aux espaces verts et permet de préserver une « zone humide » de 1270 m². Nous avons élaboré et insisté sur un **plan de circulation** adapté à l'augmentation du trafic. Il intègre les **flux de mobilité douce**. L'ancien sanatorium des enfants, transformé en centre de vacances était devenu une friche. Toute réhabilitation était impossible en raison de l'état de dégradation des bâtiments et de leur dangerosité. La réalisation de ce programme scellera définitivement le sort de ce lieu emblématique, qui pendant plus de 17 ans, a cristallisé de nombreux débats sur son avenir.

Autre projet d'envergure :

-la **création d'un pôle multigénérationnel** dans le cadre de l'extension de la résidence autonomie « Passy-Flore ». La construction de cette nouvelle aile, réalisée par Haute-Savoie Habitat, a démarré. C'est un projet innovant permettant d'accueillir dans un même lieu **15 logements supplémentaires**

pour les personnes âgées, une **micro-crèche** et une **salle de restauration**. La création **d'un square** est également prévue. Il favorisera les rencontres entre générations.

L'ancienne poste du Plateau d'Assy a été transformée en **maison médicale**. L'achèvement des travaux est prévu en février prochain. Notre objectif était de maintenir une activité médicale diversifiée sur le haut de la commune. Il est aujourd'hui atteint : deux généralistes officient déjà. Ils intégreront prochainement ce lieu fonctionnel et centralisé, au même titre que d'autres professionnels de la santé.

Un autre projet qui a mobilisé beaucoup d'énergie depuis novembre 2015, c'est l'élaboration d'un nouveau **Plan local d'urbanisme**, suite à l'annulation du précédent par le tribunal administratif.

C'est la dernière étape avant son arrêt et l'ouverture d'une enquête publique, qui interviendra probablement au début de l'été. Le PLU constitue la **carte d'identité d'une commune** : définition des zones, préservation des espaces naturels, opérations d'aménagement programmées... Son élaboration a été soumise à une procédure lourde, strictement encadrée par la loi. Mais, il constitue un document opérationnel et stratégique de gestion de l'espace pour les 10 à 15 années à venir. Et, il s'inspire de la notion de développement durable, convergence de trois préoccupations : volet social, économique et environnemental. Ainsi, nous avons été très attentifs et avons mené une profonde réflexion avec notre bureau d'étude pour trouver les bons compromis.

En 2019, nous poursuivrons notre politique de **valorisation du patrimoine**. Après l'église des Plagnes, nous prévoyons de réhabiliter la chapelle de Joux,

particulièrement endommagée par l'humidité. Les travaux débiteront au printemps, par ;

- la réfection des murs intérieurs et extérieurs de la chapelle
- la pose et la motorisation d'une grille extérieure
- l'électrification de la cloche

Le retable de la chapelle, inscrit au titre des monuments historiques, sera également restauré. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'art baroque au Pays du Mont-Blanc et l'amicale de Joux jouent un rôle moteur dans ce dossier. Je les remercie pour leur implication.

Nous sommes également partie prenante dans un projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc. Il consiste à créer **deux médias de visite en autonomie** du patrimoine religieux :

- **des tablettes tactiles** pour l'église Notre-Dame-de-Toute-Grâce au Plateau d'Assy
- **un guide-papier** recensant tous les édifices religieux de Passy, y compris les chapelles sanatoriales

Ce projet est long à mettre en œuvre car il bénéficiera de subventions de l'État et de l'Europe.

Comme vous l'a expliqué Philippe Drevon, 2018 marque l'achèvement du « **plan global de développement touristique** » pour la **base de loisirs** du lac de Passy et la **station de Plaine-Joux**.

2019 sera l'année de l'achèvement du **plan triennal** de réaménagement du **Jardin des Cimes**, subventionné à 50% par le Département de Haute-Savoie. Nous interviendrons cette année sur l'espace boutique et la terrasse de

l'amphithéâtre. Ces investissements ont permis de pérenniser l'activité du Jardin et d'améliorer qualitativement l'accueil du public.

Je salue également le travail de l'association qui gère ce Jardin. Elle contribue à le rendre vivant et animé, autres atouts pour attirer des visiteurs.

Cependant, dans le **domaine du tourisme**, l'année 2019 sera essentiellement celle des **sites classés** emblématiques du territoire : la **réserve naturelle** de Passy / Sixt Fer à cheval et **le lac Vert**. Dans les deux cas, nous comptons sur des subventions pour concrétiser des projets structurants.

La Communauté de communes est chef de file d'une action sur le thème « **Parcours d'interprétation du patrimoine naturel et culturel** », développé dans le cadre des Plans Intégrés Territoriaux sur la zone transfrontalière franco-italienne pour la période 2014-2020. Ainsi, de nouveaux travaux vont être réalisés au **chalet d'accueil de Plaine-Joux**.

Une course montante, avec des paliers comportant des panneaux d'exposition, va être mise en place afin d'accéder au 1^{er} étage, celui géré par la réserve naturelle. Un élévateur pour personnes à mobilité réduite sera également installé. La scénographie sera revue avec des outils innovants d'interprétation du patrimoine naturel comme des tablettes et des modules pédagogiques sensoriels.

Quant au **lac Vert**, nous souhaitons préserver ce site unique, tout en canalisant la fréquentation touristique. Accessible en véhicule, il est un lieu de promenade très prisé, notamment en période estivale. Il présente un intérêt écologique majeur car il est composé d'une mosaïque de milieux - éboulis forêt mixte, eau – et d'une grande diversité de la faune (oiseaux, batraciens, chiroptères...).

Les aménagements prévus sont :

- l'accessibilité du sentier autour du lac aux personnes à mobilité réduite, tout en limitant les effets de l'érosion liés au sur-piétinement
- la rénovation des toilettes publiques avec le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales
- la transformation de la pisciculture en mare pédagogique
- la végétalisation des talus de la nouvelle piste du Chatelet

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Département de Haute-Savoie dans le cadre des « contrats de territoires espaces naturels sensibles ».

Afin d'achever ce panorama de nos ambitions pour Passy, j'évoquerai un dossier qui suscite beaucoup de commentaires : **la passerelle himalayenne**. Futur atout touristique, elle sera unique au Pays du Mont-Blanc. D'une longueur de 140 mètres, elle offrira de nouvelles sensations aux randonneurs, 20 mètres au-dessus du Nant Bordon. Elle représente également une véritable alternative de mobilité douce, entre le Plateau d'Assy et Plaine-Joux. Elle a suscité l'engouement de nos partenaires, le Département de la Haute-Savoie ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui financent une grande partie de cet ouvrage. Elle complète les aménagements prévus au lac Vert et permettra de réduire l'afflux des véhicules.

L'année 2019 sera donc dense et chargée pour notre équipe municipale. Je sais que je peux compter sur l'ensemble des agents communaux, qui grâce à leur compétence et leur rigueur, sont un rouage essentiel dans la mise en œuvre de notre politique. Je les remercie une nouvelle fois pour leur implication et leur volonté de « bien faire ». Chacun, à son niveau, contribue au succès de notre gestion au quotidien.

Lors de notre mandat, nous aurons accompagné Passy dans sa mutation afin qu'elle reste une commune attractive, animée et où il fait bon vivre. Avant de vous présenter les Vœux, j'appelle l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que les jeunes sapeurs pompiers à me rejoindre.

Avec mon équipe municipale, Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.